

Soutenance de mémoire de
Master en sciences sociales pilier en migration et citoyenneté et géographie

Jennifer Barona Guzman

**« Traitement des moyens de preuve par la Protection juridique des demandeurs
d’asile dans un Centre fédérale d’asile : enjeux et conséquences »**

aura lieu le

Jeudi 22 février 2024 à 10h
salle 3.416, A.-L. Breguet 2

Directeur de mémoire : Prof. Anita Manatschal

Expert : Prof. Gianni D’Amato

La dernière modification de la loi sur l’asile adoptée en 2019 portait comme enjeu principal l’accélération des procédures d’asile. C’est dans ce but que le raccourcissement des délais de traitement ainsi que la décentralisation de la procédure à travers les différents centres fédéraux d’asile (CFA) ont été priorisés. Toujours dans un souci de simplification et de dynamisation, la nouvelle loi accorde la possibilité aux demandeurs d’asile logés dans les centres fédéraux de bénéficier d’une protection juridique gratuite. Cette dernière englobe la réception, le tri et le traitement des différents documents et récits susceptibles d’être présentés comme moyens de preuve auprès des autorités compétentes.

La finalité de cette recherche est de détailler les différentes étapes composant le traitement des moyens de preuve tout en exposant les nombreux défis auxquels les collaborateurs sont confrontés dans ce type de démarche.

Pour ce faire, cette réflexion repose principalement sur deux axes de recherche. Le premier, vise à comprendre les ressources dont disposent les collaborateurs pour faire face aux différentes difficultés et spécificités de chaque dossier. Le deuxième, explore la relation entre les nouveaux objectifs de la loi et les obstacles rencontrés par les collaborateurs lors du traitement des moyens de preuve.

Les résultats de cette étude démontrent que les collaborateurs de la protection juridique sont quotidiennement confrontés à des difficultés d’ordre technique, organisationnel et parfois psychologique. Après avoir identifié ces différents facteurs, on constate l’impact que ceux-ci ont sur la façon de traiter les moyens de preuve, mais aussi les répercussions que ces difficultés peuvent entraîner sur le plan émotionnel.

Ce travail, nous permet donc d’une part de comprendre le quotidien des collaborateurs de la protection juridique et d’une autre de comprendre quelles sont les ressources déployées par les collaborateurs pour faire face à ces difficultés sur le plan personnel et surtout professionnel.

Un des derniers points abordés est le ressenti auprès des travailleurs, suite la réforme de la loi sur l’asile et ce que celle-ci représente en termes de productivité ce qui parfois les amène à se questionner sur la préconisation d’un travail à la chaîne au détriment d’un traitement davantage axé sur l’humain.